

**Demande d'exercice du droit de réponse à l'article *Pédagogies contre menaces*, par Suzanne Boireau-Tartarat, in« *La Vie Economique* », numéro du 14 au 20 septembre 2022.** Rappel : « Lors de son assemblée générale annuelle fin juin à Périgueux, Fibois Nouvelle-Aquitaine a attiré l'attention sur le vandalisme subi par les exploitants. L'interprofession entend mieux faire connaître la réalité du monde forestier pour ouvrir le dialogue avec la société. »

## **Les termes du débat**

*Fibois Nouvelle Aquitaine*, par l'intermédiaire de son trésorier Eric COMPAGNAUD, président des *Scieries de Cognac*, accuse les associations environnementales de menaces, de sabotages et d'agressions physiques à l'encontre des machines, personnels et ressources de la fédération. Ce terrorisme associatif est, selon lui, l'expression d'une inculture forestière propre aux néo-ruraux d'où sont nécessairement issus les responsables des actes de vandalisme et autres associatifs agressifs. Dès lors, M. Compagnaud s'en remet aux forces de l'ordre ainsi qu'à un programme de rééducation propre à expliquer ce qui n'a pas été compris par ce public trop actif.

Nous ne perdrons pas de temps à déconstruire (encore) le traditionnel discours de mise en accusation, bien connu de toutes les structures porteuses d'alternatives écolo systématiquement attaquées par les industriels. Par contre nous proposons de rappeler aux lecteurs de « *la Vie Economique* » ce que M. Compagnaud feint de ne toujours pas avoir compris. A commencer par les termes du débat.

Depuis assez loin au XX ème siècle se développe au cœur des Landes de Gascogne un mode de sylviculture intensif qui a pour objet de produire un volume conséquent de bois à destination de l'industrie nationale et internationale. Cette sylviculture, essentiellement portée sur le résineux, cultivé en monoculture régulière, est une réussite économique qui cultive la rentabilité. Réduction des cycles forestiers et des essences, standardisation mécanique, rotations des cultures par coupes rases et plantations monospécifiques équiennes, aides de l'État par le biais de différents plan de subventions, soutiens politiques, entre autres choses, ont fait de cette aventure forestière la plus grande forêt cultivée d'Europe. De nombreux travaux forestiers ponctuent ces cycles forestiers courts (35 ans) et définissent le modèle intensif des Landes de Gascogne. Le pin étant une essence pionnière, c'est-à-dire étant appelée à disparaître comme espèce majoritaire au cours de l'évolution naturelle d'une forêt, ces travaux ont pour objectif de figer artificiellement les parcelles forestières dans ce qui n'est qu'une étape éphémère de la vie d'une forêt. Fortes de leur succès, Les Landes de Gascogne ont débordé jusqu'à la pointe du Médoc dont le couvert forestier est désormais constitué à 98 % de cultures monospécifiques de résineux... et lorgnent désormais sur la Dordogne. Félicitations.

À l'opposé du triptyque coupe rase/broyage/plantation monospécifique équienne à l'œuvre dans le modèle précédent, existe la sylviculture irrégulière à couvert continu, appelée aussi Forêt Jardinée. Modèle de gestion forestière écologique, agissant par petites éclaircies et sélection d'arbres d'avenir (les plus beaux arbres étant conservés pour assurer la régénération naturelle des peuplements), cette sylviculture a pour objet de préserver l'écosystème forestier qu'elle exploite et de l'accompagner au cours de son évolution naturelle sans en modifier la physionomie. Par écosystème forestier, il faut entendre l'ensemble de ce qui croît et vit dans un espace forestier spontané donné, depuis la cime des arbres, jusqu'à ses racines, ce qui comprend un nombre incalculable d'espèces végétales et animales réparties dans les différents étages forestiers et les différentes couches du sol. Ces forêts sont de celles qui nous

précèdent et nous survivent. Un certain nombre de structures associatives françaises portent ce modèle au niveau national et international, forment les agents de l'Office National des Forêts, apportent satisfactions écologique et économique à des milliers de propriétaires. D'autres associations, comme la notre, s'appuient sur ces travaux pour sensibiliser le grand public et l'État aux bienfaits écologiques, économiques et sociaux de la forêt jardinée. Et insistent sur le fait qu'elle sauvegarde les services bioclimatiques de ces écosystèmes.

Ce que M. Compagnaud feint donc de ne pas avoir compris, c'est que si son modèle semble être une réussite économique, c'est loin d'être un modèle écologique : non seulement la monospécificité des cultures amplifie les difficultés sanitaires (prolifération des scolytes, champignons et autres maladies), non seulement la concentration de pins et le nettoyage excessif des parcelles accentuent gravement le risque incendie en asséchant bois, sous-bois et sous-sol, mais c'est aussi un fossoyeur de diversités économiques et sociales autant qu'environnementales. Ce que M. Compagnaud feint de ne pas avoir compris, c'est que l'alternative que nous portons est un droit constitutionnel de l'État de Droit. Ce que M. Compagnaud tente de faire croire à qui veut bien l'entendre, c'est que l'adaptation des forêts de feuillus au changement climatique passe par leur destruction et par leur substitution par des cultures de pins. Ce qui s'appelle un écocide. Ce à quoi M. Compagnaud devrait songer, c'est que du point de vue de l'alternative, la malfaisance est dans ces écocides répétés qui envoient aux oubliettes chaque année en Dordogne les deux tiers des forêts de feuillus exploitées sous prétexte qu'elles n'ont (soit disant) aucune valeur marchande. Disparaissent avec elles nombre d'espèces végétales et animales, nombre de fonctionnalités sociales et économiques (chasse et cueillette, tourisme et détente, bois bûches et bois d'œuvre, main d'œuvre qualifiée et compétences diverses...), nombre d'utilités bioclimatiques (captation, épuration, redistribution de l'eau, climatisation locale, captation du CO<sup>2</sup>...), modifiant l'identité paysagère du territoire.

Monsieur Compagnaud feint donc de ne pas comprendre pourquoi, à détruire de la sorte de plus en plus de parcelles de forêts mixtes et diversifiées (même sous la pluie, même en plein hiver - février 2018, St Astier) pour le compte (en banque) de propriétaires (parfois abusés), ne va pas se produire autour de la filière qu'il représente une empathie généralisée. Il ne comprend pas pourquoi non plus, à enchaîner des chantiers de coupes sans respect de la réglementation (dernier reconnu juin 2022, Champcevinel, intervention de la mairie après signalement par l'association), un nombre croissant d'élus et de citoyens tendent à se méfier. Il ne comprend pas non plus qu'à tenter de disqualifier sans cesse nombre d'acteurs porteurs de connaissances fines des milieux forestiers et de compétences en gestion de ces mêmes milieux, il récolte du mépris. Il n'arrive pas à comprendre la détresse angoissée de natifs des lisières des vieilles châtaigneraies sous chênaies, des forêts de plateaux de chênes tauzins, ou tout autres peuplements diversifiés peu rentables, écosystèmes à l'avenir économique décidément trop pauvre pour exister et par conséquent soit menacés par le démarchage de commerciaux « actifs », soit disparus sous la perpendiculaire des pins. Et que la détresse, comme le patrimoine, se transmet.

Surtout M. Compagnaud ne comprend pas que ce n'est pas le secteur associatif, œuvrant déjà dans le dialogue, pacifiquement et au grand jour, pour le bien commun, qui encourage les actes de vandalisme, les menaces et agressions envers le personnel de la Fédération.

C'est lui-même.

la présidence collégiale  
de SOS Forêt Dordogne